

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 10 novembre 2003 portant organisation en bureaux des sous-directions du service des moyens généraux.

Du 19 avril 2007

NOR D E F D 0 7 5 1 9 3 6 A

Texte modifié :

Arrêté du 10 novembre 2003 (JO du 13, p. 19321 ; BOC, 2003, p. 7305. ; BOEM 110.4.2.8) modifié.

Référence de publication : JO n° 113 du 16 mai 2007, texte n° 13 ; JO/147/2007.

La ministre de la défense,

Vu le décret n° 99-164 du 8 mars 1999 modifié fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 portant organisation du service des moyens généraux modifié par les arrêtés du 10 novembre 2005, du 12 janvier 2007 et du 19 avril 2007 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 portant organisation en bureaux des sous-directions du service des moyens généraux modifié par les arrêtés du 10 novembre 2005 et du 12 janvier 2007 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2007 portant organisation de la sous-direction de pilotage des programmes budgétaires relevant du secrétaire général pour l'administration,

Arrête :

Art. 1er. À l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé portant organisation en bureaux des sous-directions du service des moyens généraux, le tiret : « – le bureau des programmes du secrétariat général pour l'administration ; » est supprimé.

Art. 2. Le chef du service des moyens généraux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 2007.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur du cabinet civil et militaire,

P. MARLAND.